

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Stage enfant "Bulle de Bien-Être"

Identification de l'enfant

Nom et prénom	
Date de naissance	
Adresse de domicile	

Responsables légaux

Nom et prénom	
Lien avec l'enfant	
Adresse de domicile	
Numéro portable + autres	
Email	
Personne de contact en cas d'urgence	

Informations médicales et sanitaires

Allergies (alimentaires, cutanées, autres)	
Intolérances ou restrictions alimentaires	
Traitement médical en cours (nom du traitement et posologie)	
Sensibilités particulières (émotionnelles, sensorielles, fatigue, anxiété, etc.)	
Autres remarques	

Ces informations sont indispensables pour garantir la sécurité et le bien-être de l'enfant.

☐ Mon enfant ne présente aucune condition médicale nécessitant une attention particulière.

☐ Je, responsable légal de l'enfant, autorise sa participation au stage « Bulle de Bien-Être » à Bastogne et confirme avoir pris connaissance et accepté le règlement d'ordre d'intérieur, ainsi que le cadre des activités et les autorisations en cas d'urgence.

Fait à : _____

Le : _____

Nom, prénom et signature du responsable légal :

Règlement d'ordre intérieur

Stage enfant "Bulle de Bien-Être"

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement et de sécurité du stage "Bulle de Bien-Être", afin d'assurer un cadre serein et bienveillant pour tous les enfants participants.

Article 2 – Inscriptions

L'inscription est considérée comme validée après :

- la réception du formulaire d'inscription dûment complété et signé par le(s) parent(s) ou responsable(s) légal(aux),
- le règlement intégral du montant du stage.
- Aucune inscription ne sera prise en compte sans ces éléments.

Article 3 – Horaires et prise en charge

Les enfants sont pris en charge aux horaires indiqués sur le programme du stage.

- Les parents sont invités à respecter scrupuleusement ces horaires pour garantir la sécurité et le bon déroulement des activités.
- Les retards répétés pourront entraîner une exclusion temporaire ou définitive du stage, sans remboursement.

Article 4 – Comportement et sécurité

Chaque enfant est tenu de :

- respecter les autres participants, les accompagnantes et le matériel mis à disposition,
- suivre les consignes de sécurité et d'organisation données par les accompagnantes,
- adopter un comportement bienveillant et responsable.

Tout comportement mettant en danger l'enfant lui-même, le groupe ou le matériel pourra entraîner :

- un avertissement,
- une exclusion temporaire de l'activité,
- en dernier recours, l'exclusion définitive du stage.

Article 5 – Santé et informations médicales

Les parents s'engagent à fournir toute information médicale pertinente (allergies, traitements en cours, conditions particulières, etc.) afin de permettre un encadrement adapté et sécurisé.

En cas d'urgence médicale, les accompagnantes sont autorisées à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'enfant et à contacter les services d'urgence si besoin.

Article 6 – Assurance

Le stage est couvert par une assurance responsabilité civile. Il est recommandé aux parents de vérifier que leur propre assurance couvre également les accidents éventuels en dehors du cadre du stage.

Article 7 – Absences et annulations

- En cas d'absence, merci de prévenir l'équipe dès que possible.
- Les remboursements sont possibles uniquement en cas d'annulation du stage par l'organisateur ou pour raison médicale justifiée par certificat.

Article 8 – Photos et supports

Des photos ou vidéos peuvent être prises durant le stage à des fins de communication ou de souvenir.

- Toute objection devra être signalée par écrit avant le début du stage.

Article 9 – Cadre des activités proposées

- Je reconnais être informé(e) que :
- Les activités proposées relèvent du bien-être, de la créativité, du mouvement et du jeu
- Aucun acte médical, paramédical ou thérapeutique n'est pratiqué
- Les exercices corporels et automassages sont simples, adaptés à l'âge et réalisés par l'enfant sur lui-même
- Les temps de méditation, relaxation ou visualisation sont courts, ludiques et facultatifs

Article 10 – Autorisation en cas d'urgence

- En cas de problème de santé ou d'accident, j'autorise les accompagnantes à :
- Prendre toute mesure nécessaire pour assurer la sécurité de mon enfant
- Contacter les services de secours si la situation l'exige
- M'informer dans les plus brefs délais



Infos : Marie +32 495 22 52 41 - mariel2789@hotmail.com
ou Mélissa +32 460 95 82 91 - info@harmonisez-moi.com

